



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06 février 2023

Crise de la filière viti-vinicole : l'Etat s'engage avec la filière pour mettre en place des mesures de gestion conjoncturelles et structurelles.

Le Gouvernement ouvre un nouveau guichet d'aides pour investir dans des équipements qui améliorent la résilience face aux aléas climatiques.

La filière vitivinicole est majeure pour l'économie française, à la fois dans notre balance commerciale mais aussi pour l'économie de nos territoires. Elle traverse actuellement une crise conjoncturelle dans le contexte d'inflation lié à la guerre en Ukraine qui exacerbe des difficultés structurelles dans certains bassins viticoles et couleurs de vins.

L'Etat accompagne la filière dans la mise en œuvre de mesures de gestion de crise permises au travers de l'organisation commune des marchés du secteur viti-vinicole. Dès à présent, et dans la limite des montants autorisés par les dispositions européennes, ce sont 40 millions d'euros de crédits nationaux complétés de 40 millions de l'enveloppe de financements européens (FEAGA) dédiée au secteur viti-vinicole qui permettent d'engager dès cet été une campagne de distillation. Une seconde campagne de distillation pourra être organisée à partir d'octobre selon la même répartition entre crédits nationaux et européens pour atteindre un maximum de 160 millions d'euros en 2023. Les demandes seront portées en ce sens auprès de la Commission Européenne sans délai.

Par ailleurs, pour répondre aux difficultés de trésorerie rencontrées par nombre d'entreprises, le Gouvernement a prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023 l'accord de place sur les restructurations de Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises. Ce dispositif, qui peut permettre à une entreprise de rééchelonner son PGE, est rapide, gratuit, confidentiel et non-judiciaire. Il se fait sous l'égide d'un tiers indépendant qu'est le Médiateur du crédit. Pour en faciliter l'accès, le gouvernement complète ce dispositif en créant une task force ministérielle placée au sein du ministère en charge de l'agriculture pour accompagner les agriculteurs et les orienter vers les solutions les plus adaptées à leur situation.

A plus long terme, la filière doit aussi se projeter dans les nécessaires adaptations au changement climatique et à l'évolution des demandes du marché domestique et export. Le Gouvernement accompagnera la filière dans l'élaboration de son plan stratégique d'avenir.

Une réflexion autour de mesures structurelles est aussi en cours dans certains bassins viticoles, comme dans le Bordelais où le Préfet a monté une cellule de crise. Des pistes sont à l'étude autour de la mobilisation des outils du Feader sur la diversification agricole, du renouvellement de générations, et de l'arrachage sanitaire dans le cadre d'un programme interprofessionnel d'enrayement de la flavescence dorée. Le travail doit se poursuivre pour que ces leviers puissent être rendus opérationnels dès 2023. L'Etat sera aux côtés de la région Nouvelle-Aquitaine et de l'interprofession bordelaise pour répondre ensemble aux enjeux.

Enfin, le Gouvernement confirme sa volonté d'accompagner la Ferme France vers une plus grande résilience. L'investissement dans des équipements de protection constitue un élément essentiel du futur système d'assurance récolte qui est entré en vigueur début 2023. Deux nouveaux guichets d'aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques dotés

de 20 M€ chacun, dont un réservé aux assurés, soit un total de 40M€ pour mieux protéger l'ensemble des exploitations, ouvriront dans les prochains jours.

Pour plus d'informations : <https://www.franceagrimer.fr/>

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv